

Équipements culturels - Numérisation des collections des musées et de la bibliothèque de Besançon : campagne 2009 - Demandes de subventions à l'État et à la Région Franche-Comté

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le contrat de projets État-Région (CPER) 2007-2013 prévoit en son grand projet 4 intitulé «*ancrer l'économie du numérique en Franche-Comté*», un programme régional de numérisation des bibliothèques, des archives et des musées.

La Ville de Besançon s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de numérisation des collections de ses équipements culturels patrimoniaux, et un programme renforcé est proposé pour l'année 2009 par les responsables scientifiques de ces fonds.

Ce programme prévisionnel comprend :

↳ **Musée Comtois** :

- poursuite du programme de numérisation du fonds photographique «Folklore Comtois», estimé à 60 000 négatifs qui va se dérouler encore sur plusieurs années.

↳ **Musée de la Résistance et de la Déportation** :

- numérisation de la photothèque comtoise qui comprend quelque 4 000 images.
- archives audiovisuelles : patrimoine rassemblé dans le cadre de travaux universitaires et de collectes spécifiques, afin d'assurer la pérennité de ce patrimoine.

↳ **Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie** :

- poursuite des opérations engagées sur les peintures, en particulier celles qui sont en réserves.
- sculptures dans la continuité de 2008 : oeuvres de Luc Breton, ensemble d'oeuvres médiévales, ainsi qu'un buste en cire de Théobald Chartran.
- achèvement des oeuvres graphiques qui n'avaient pu faire partie du programme déjà réalisé : les acquisitions récentes, les dessins difficiles à photographier, les pastels de Jules Grenier, ainsi que les estampes et affiches.
- céramiques et orfèvrerie : pièces anciennes, l'ensemble des Nevers XVII^e et XVIII^e siècles, les pièces récemment restaurées, ainsi que la suite des séries de la collection Lerch et des éléments de la collection ancienne.

↳ **Musée du Temps** :

- poursuite de la numérisation systématique des collections d'horlogerie initiée en 2007 sur les horloges Forêt Noire, les collections concernées sont principalement les montres, pendules, outils, comtoises..., dans une démarche d'inventaire et de récolement.

↳ **Bibliothèque Municipale** : un important programme a été conduit en 2008, dans le cadre d'un projet MRT (Mission de la Recherche et de la Technologie) et avec le soutien de la BnF. Il est poursuivi cette année et concerne :

- sources et études pour l'histoire de la Franche-Comté : les manuscrits concernent les fonds : Duvernoy, pour reconstituer virtuellement ce fonds dispersé, fonds de l'Académie, en complément des revues des sociétés savantes numérisées en 2008, ainsi que les fonds Droz, Baverel, Dunand, qui concernent tous l'histoire de la Franche-Comté du XIII^e au XVIII^e siècle.
- délibérations municipales de Besançon (1290-2000) : 370 registres dont le premier est l'un des plus anciens conservé en France

- manuscrits Paris : études d'architecture et notes personnelles
- revues des sociétés savantes (2^{ème} tranche).

Le coût estimatif global du programme 2009 de numérisation pour les musées et la bibliothèque municipale s'élève à 173 800 € TTC ; les dépenses seront imputées sur les lignes budgétaires 011.322.6042.10034 pour les musées et 011.321.6042.10034 pour la bibliothèque municipale. L'État et la Région, dans le cadre du CPER 2007-2013, sont sollicités sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Etablissement	Part Ville de Besançon	Part Etat	Part Région Franche-Comté	Total TTC
Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie	4 060,00 €	8 120,00 €	8 120,00 €	20 300,00 €
Musée du Temps	3 200,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €	16 000,00 €
Musée Comtois	9 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	45 000,00 €
Musée de la Résistance et de la Déportation	6 300,00 €	12 600,00 €	12 600,00 €	31 500,00 €
Bibliothèque Municipale	12 200,00 €	30 500,00 €	18 300,00 €	61 000,00 €
Total	34 760,00 €	75 620,00 €	63 420,00 €	173 800,00 €

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de numérisation 2009 des musées et de la bibliothèque municipale
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'État (DRAC), et de la Région Franche-Comté, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, et à signer les conventions éventuelles ou marchés devant intervenir pour la réalisation de ce programme.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.